

Direction des Politiques de Solidarités
Pôle Handicap

Toulouse, le 12 juillet 2010

Affaire suivie par : Radia Arabat et Maxime Arcal

☎ : 05.61.22.29.34/67.73.85.32

✉ : radia.arabat@mairie-toulouse.fr, maxime.arcal@mairie-toulouse.fr

GROUPE DE TRAVAIL ACCESSIBILITE Réunion du 29 JUIN 2010

Présents	Absents excusés
<p>Participants Mairie de Toulouse - Grand Toulouse : Nicole DEDEBAT (Adjointe au Maire), Marc SEGUELA (CUGT), Nicole DELAGE (CUGT), Brigitte GRASSET (CUGT), Loïc DUTECH (Pôle 2 CUGT), Antoine LELOUP (CUGT), Frédérique YVENAT (Direction des Politiques de Solidarité/Pôle Handicap), Radia ARABAT (Direction des Politiques de Solidarité/Pôle Handicap), Maxime ARCAL (Direction des Politiques de Solidarité/Pôle Handicap)</p>	<p>Participants Mairie de Toulouse - Grand Toulouse :</p>
<p>Partenaires : Eric HARIVEL (SETI), Xavier BONNEAU (SMAT), Benoît PAVAGEAU (SMAT)</p>	<p>Partenaires :</p>



Représentants associatifs :

Daniel LAGES et Jean-François PUJOL (AVH), Augustin MIQUEL (ANPEA), Anne-Marie DUCLOS (APF), Renée SIMON.GRANIER et Florentin MUÑOZ (FNATH), Rémy BLESSON (GIHP), Simone OLTRA (URAPEI), Pierre BARADAT

Représentants associatifs :

Ordre du jour de la réunion :

➤ **1 Point sur la ligne E**

- Le profil en long des pistes cyclables en lien avec passage piéton
- Le cheminement voirie en lien avec les stations : Guyenne, Pasteur et Ancely

➤ **2 Point sur la ligne G**

- Etat du tracé

➤ **3 Présentation de la liaison multimodale SUD EST**



Présentation :

Des essais ont lieu sur la ligne depuis le mois d'avril sur la partie nord ; ils commenceront dans la partie centrale en août puis en septembre pour la partie sud. Dès le mois d'octobre, ils seront fait sur l'ensemble de la ligne avant une « marche à blanc » début novembre.

Thème :

La réunion commence avec une présentation des différentes parties de la ligne E :

- **Terminus Garrossos (face aux hangars d'assemblage de l'A380) :** 23 des 24 rames ainsi que les exploitants mis en place
- **Lycée Blagnac :** la SMAT ne s'occupe que du corridor, la ZAC Andromède est en charge de la zone environnante
- **Place Brassens :** le Tramway et la station se trouvent dans la partie centrale ; le cheminement et le mobilier sont en place
- **Rue Montaigne :** le Tramway est en axial avec la voie pour les véhicules puis les parking à l'opposé
- **Mail Aragon :** le Tramway se trouvera sur la voie centrale, les trottoirs seront larges et les pistes cyclables et piétonnes seront séparées
- **Mail et Rue Aragon :** rue de 15m de large avec un site mixte sur 300m où le Tramway et les véhicules se trouveront sur une voie mixte ; les places de stationnement seront plus larges
- **Patinoire :** lieu le plus fréquenté de Blagnac (environ 9.000 personnes / mois) ; le cheminement en latéral sera large ; le trottoir est de 2.20m et ne peut être agrandi
- **Route de Grenade :** rue à sens unique sur une seule voie
- **Angle Route de Grenade et Rue de Guyenne :** le Tramway sera en latéral
- **Route de Grenade et Rond-Point Jean Maga :** rue à sens unique ; piste cyclable enlevée et remplacée sur l'Avenue Pierre-



Georges Latécoère

- **Avenue des Arènes Romaines et Espagno** : giratoire percé avec séparation cycles / piétons
- **Purpan et Zénith - Cartoucherie** : la SMAT est en charge de la seule infrastructure du Tramway
- **Rue Ella Maillart** : le Tramway est en latéral et une voie est dédiée aux pompiers
- **Terminus Arènes** : la station est accessible et il y a 3 lignes, 2 de circulation et une de stockage.

Concernant les aménagements spécifiques, plusieurs points ont été évoqués :

- L'absence de contraste visuel sur les potelets au droit de cheminements ;
- La présence de deux hauteurs de potelets différentes rue des Gongous (1m et 1m20) qui devront être dotés de bandes réflecteurs blanches ;
- La présence sur les trottoirs suffisamment larges, d'une piste cyclable coté circulation séparée du cheminement piétons par une rangée de pavés rugueux.

Aujourd'hui on constate une différence de traitement des revêtements des aménagements mixtes piétons/cycles des villes Blagnac et de Toulouse. Chaque ville ayant ses propres prescriptions d'aménagements. Un travail concernant l'harmonisation des travaux est en cours.

La SMAT a tenté de mettre le Tramway en axial dans la mesure du possible.

Par ailleurs, elle attire l'attention des associations sur le caractère spécifique du franchissement des voies de circulation du Tramway. C'est la réglementation ferroviaire qui est appliquée, d'où la présence de panneau de signalisation routière avec absence de marquage au sol délimitant la traversée piétonne.

La traversée des piétons sera régie par des panneaux de type R12 (figurines rouge et verte) pour franchir la chaussée et



des panneaux R25 (une figurine rouge) spécifique pour la traversée de la voie Tramway. A noter la présence de haut-parleurs positionnés en quinconce pour les mal-voyants et aveugles. La sonorisation pourra être actionnée soit par boutons poussoirs soit par télécommandes universelles.

Au droit des stations les traversées de voies de circulation automobile et du tramway se font en deux temps et sont configurées en bayonnette pour une meilleure sécurité du piéton.

Les équipements de distribution de titres de transports sont mutualisés avec les bornes d'appel d'urgence. Les informations voyageurs pourront être déclenchées par les télécommandes pour avoir une accessibilité sonore et visuelle.

En ce qui concerne l'accessibilité au droit des stations, la délimitation est symbolisée par un enclouage, les rampes ont une pente inférieure à 5%, les bordures de quai sont blanches et les bordures podotactiles noires ; la zone de cheminement piéton est de couleur craie. Toutes les stations ont 2 rampes par quai, excepté une.

Un plancher bas intégral et des portes symétriques permettront une parfaite interface rame/quai. Les rames font 32m et ont 6 portes (2 simples de 80cm et 4 doubles de 130cm. **L'espace quai/Tramway est entre 25 et 35 mm en transversal et entre + 23 mm et - 11 mm en vertical.**

Le bouton d'ouverture des portes se situe à 1m du sol. Les boutons d'ouverture pour les personnes à mobilité réduite se situent à 90 cm du sol qui lorsqu'il est actionné envoie un signal au chauffeur afin que ce dernier allonge la durée d'ouverture des portes.

Le Tramway est doté d'un rétroviseur permettant une rétrovision avec 4 angles de vue permettant une vérification avant fermeture des portes.

Les validateurs de titres de transport sont repérables grâce à des pastilles podotactiles et sont situés à moins de 1m du sol. Le passage au droit des portes est situé entre 81 et 91cm. Les véhicules sont sonorisés et à double totem (double hauteur d'interphones).



Points en débat	Réponse des services	Suites à donner
GIHP : le passage de la Patinoire est inférieur à 1m40	Ce point sera vérifié par les services	
GIHP : le point de passage à l'angle de la Route de Grenade et Rue de Guyenne est inférieur à 1m	Ce point sera vérifié lors de la visite de chantier du 1 ^{er} juillet 2010	
AVH - FNATH : les potelets ne devront pas avoir de bandes en inox sous peine d'être réfléchissantes	Les services prennent en compte cette demande	
GIHP : question concernant le dénivelé des franchissements	Celui-ci est inférieur à 2cm	
GIHP : panneau de franchissement du Tramway mal placé	Le panneau sera déplacé par les services	
AVH : l'association souhaite savoir s'il est possible d'avoir des annonces sonores sur les lieux de passage	Les services se renseignent sur le sujet	
AVH : pas de signalisation aux zones de passage des ronds-points (Code de la Route)	Des panneaux R24 (feu de passage à niveau) seront mis en place	
AVH : problème concernant les messages des panneaux R12 et R25	Ce point devra être travaillé avec Trafic Campus pour la mise en place de messages différents	



AVH - ANPEA : demande de travail en amont concernant la vérification de l'insonorisation des voitures de Tramway	Les services proposent de vérifier ce point lors de la visite de la ligne	
AVH - ANPEA : question de la sensibilisation et de la formation des chauffeurs concernant les non voyants	Cette demande devra être faite auprès de M. André (Tisséo)	
AVH - ANPEA : question de l'écart entre les rails pouvant amener à un blocage des cannes	Les écarts sont conformes	
Remarque : les associations auraient souhaité voir une présentation des cheminements piétons et cycles.		

Thème :

La ligne G et la Liaison Multimodale du Sud-Est ont été présentées aux associations avec un support PowerPoint que vous trouverez en pièce jointe.

Les éléments concernant la ligne G seront évoqués lors des prochains groupes de travail.

Conclusion :

L'ouverture de la ligne E est prévue pour le 17 novembre. Les associations présentes souhaitent une visite de la totalité de la ligne E en amont de celle-ci.

